



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Le 28 septembre 2022

Catégorie B

CAPN n°6 du 21, 22 et 23 septembre 2022

Compte-rendu de l'Examen de la situation des contrôleurs stagiaires de la promotion 2021-2022

L'ADMINISTRATION SERRE LA VIS

Cette CAPN était consacrée à l'examen de la titularisation de stagiaires de la promotion des contrôleurs 2021-2022.

La promotion de cette année était de 1 395 stagiaires.

- 38 contrôleurs n'ont pas achevé leur formation en établissement ;
- 34 stagiaires ont démissionné, la plupart suite aux affectations ;
- 26 stagiaires n'ont pas effectué ou terminé le stage pratique probatoire ;
- 83 stagiaires ont participé à l'épreuve de rattrapage.

La CAPN était appelée à se prononcer sur 18 dossiers

Sur ces 18 dossiers :

- 9 prolongeront leur stage probatoire de 6 mois (durée obligatoire) ;
- 1 a été licencié ;
- 4 ont été reversés en cadre C ;
- 4 ont été admis à redoubler.

L'administration refuse par principe le redoublement dans le même établissement mais les débats en CAPN ont permis de déroger à cette règle lorsque cela était indispensable.

F.O.-DGFIP a profité de cette CAPN pour rappeler ses revendications :

- l'allongement de la durée de la formation initiale ;
- la communication de la volumétrie par département et par bloc fonctionnel avant la campagne de première affectation ;
- la prise en charge de l'hébergement des stagiaires par l'administration ;
- le remboursement intégral des frais engagés ;
- le début de la formation initiale au 1^{er} septembre.



DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

C'est dans un contexte crise du pouvoir d'achat et de volonté de réformer les retraites que nous tenons notre CAPN.

L'inflation galopante démontre une fois de plus l'impérieuse nécessité de revaloriser d'une façon autre que symbolique le salaire des fonctionnaires.

Les miettes données ne suffiront pas à cacher la paupérisation d'une grande partie des effectifs des catégories A B et C.

L'attractivité de la fonction publique passera nécessairement par une revalorisation du point d'indice et une refonte globale des grilles.

Pour rappel, le 12 juillet 2022, le Conseil Supérieur de la Fonction publique d'État s'est réuni pour se prononcer sur les mesures concernant la revalorisation de la carrière des agents de catégorie B.

A cette occasion, deux projets de décret ont été proposés aux organisations syndicales :

- le premier modifiant l'organisation des carrières de catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- le second portant sur l'échelonnement indiciaire de cette même catégorie.

Une fois publiés au Journal Officiel, ces textes sont entrés en application à compter du 1^{er} septembre 2022. Si la durée de la carrière du grade de contrôleur 2^{ème} classe et de technicien géomètre est ramenée de 30 à 26 ans, seuls 4 échelons sur les 13 de ce grade sont revalorisés. La situation est encore plus préoccupante pour les grades de contrôleur de 1^{ère} classe et de géomètre puisque seulement 2 échelons sur 13 connaîtront un gain indiciaire.

S'agissant des contrôleurs principaux et géomètres principaux, ils passent purement et simplement leur tour. En guise d'une refonte totale des carrières de la catégorie B, l'administration propose une course à l'échalote et persiste à courir après le SMIC !

C'est pour cette raison que la FGF-FO a été la seule et unique organisation syndicale à voter CONTRE ce projet en Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat.

Quant aux retraites, cette énième réforme, qui devrait être engagée sans attendre, viendrait une nouvelle fois dégrader les droits, en reculant l'âge légal de départ et/ou en allongeant la durée de cotisation, contre la volonté de l'ensemble des organisations syndicales.

Le porte-parole du gouvernement vient de confirmer que toutes les pistes sont à l'étude, y compris dans la cadre du prochain PLFSS...

Cette annonce vient déjà contredire la nouvelle méthode que devait illustrer le CNR, preuve s'il en était encore besoin, qu'il ne s'agissait bien que d'une opération de communication.

Au-delà de la méthode, FO considère que faire travailler les salariés plus longtemps est inacceptable car le seul recul de l'âge légal de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions.

Pour FO, préserver les retraites, c'est d'abord s'assurer de la possibilité pour toutes et tous, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein, améliorer la rémunération du travail et revenir aux aménagements de fins de carrière. Un travailleur sur deux n'est déjà plus en emploi quand il liquide sa retraite.

Annoncer le recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme d'aveu d'impuissance à améliorer la qualité de l'emploi pour toutes et tous.

FO s'opposera fermement et appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier.

Concernant la scolarité, **F.O.-DGFIP** se félicite d'une scolarité proche de la normale et non interrompue par une nouvelle crise COVID. Nous espérons que cette normalisation se répétera laissant derrière nous des dispositifs de formation en distanciel bien loin de répondre aux attentes et intérêts d'une scolarité de qualité.

F.O.-DGFIP souhaite relayer ici les difficultés rencontrées dans les résidences de Clermont-Ferrand. Il est inadmissible que des personnes entrent dans les appartements ou chambres des stagiaires sans prévenir préalablement de leur passage. Nous insistons sur le fait que ces logements font l'objet de baux locatifs et que le propriétaire ou gestionnaire n'a absolument pas le droit de s'introduire sans l'accord du locataire dans un logement. Nous entendons que cette règle soit respectée ce qui évitera de retrouver des stagiaires confrontés à de parfaits inconnus au sortir de la douche ou bien d'avoir leur logement fouillé durant leur absence.

Nous demandons que, pour la prochaine scolarité, tout soit mis en œuvre pour respecter la vie privée de nos stagiaires.

Concernant L'ENFIP de Lyon, **F.O.-DGFIP** se félicite des suites données à notre courrier et de la réponse apportée à la problématique de logement. Malheureusement ce problème sera récurrent et nécessite une action forte pour pouvoir loger les stagiaires.

Pour l'année qui se profile, à l'issue d'un brainstorming d'une ampleur sans précédent, vous nous proposez LE 4 plus 1.

Permettez-nous de douter du bien fondé et de l'efficacité de ce dispositif.

Ce dispositif malgré sa modernité prétendue, n'est en réalité qu'une réponse imparfaite à la difficulté qu'éprouve l'ENFIP à accueillir de nombreux stagiaires. Vous ne vous êtes pas donné les moyens de vos ambitions, vous avez simplement répondu de manière imparfaite à un problème loin d'être ponctuel.

Pour **F.O.-DGFIP** la formation doit être pensée en présentiel et déclinée en distanciel pour les seules personnes dans l'incapacité de se rendre dans un ENFIP. Une rentrée au mois de septembre et l'allongement de la scolarité auraient répondu de manière bien plus satisfaisante à votre attente. Rentrer en septembre est une demande récurrente des stagiaires accompagnés de leur famille sur Clermont-Ferrand et Lyon.

Vous auriez également pu alléger la journée de cours en ne dispensant l'enseignement que sur des demi-journées et en développant un outil distanciel pour leur permettre de réviser et approfondir. Cette organisation a également le mérite de pouvoir apporter une formation de qualité à deux fois plus de stagiaires.

Face à ces enjeux et attentes vous n'apportez qu'une idée saugrenue de 4 plus 1 bien loin de nous satisfaire.

Alors que la formation est censée développer les connaissances, l'échange et l'entraide, vous partez sur une notion d'autonomie bien floue et avec des moyens douteux. Décidément votre 4 plus 1 ne pourra jamais rivaliser avec le 3 plus 1 des mousquetaires et d'Artagnan. DUMAS à encore de beaux jours devant lui.

Cette année nous avons 18 dossiers à examiner. Ce nombre est important. Pour la grande majorité de ces dossiers vous proposez une prolongation du stage probatoire.

Nous vous rappelons que **F.O.-DGFIP** est opposé au stage probatoire et que nous revendiquons :

- un concours comme seule voie de recrutement ;
- l'allongement de la durée de la formation initiale ;
- la communication de la volumétrie par département et par bloc fonctionnel avant la campagne de première affectation ;
- la prise en charge de l'hébergement des stagiaires par l'administration ;
- le remboursement intégral des frais engagés ;
- le début de la formation initiale au 1^{er} septembre ;
- l'appel de toutes les listes complémentaires ;
- un mouvement de mutation commun aux stagiaires et titulaires ;
- deux mouvements de mutation par an.

Vos représentants en CAPN
Sabine TRIQUENAU - Laurence DERIS - Philippe CANÉ

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP